



La police face aux résistances politiques des Autochtones

Mylène Jaccoud, Marie-Claude Barbeau-Leduc, Myriam Spielvogel

Résumé

Les mobilisations des Autochtones pour revendiquer et protéger leurs droits ancestraux ont donné lieu à de vives confrontations avec les forces policières au cours de l'histoire passée et récente du Québec et du Canada. De nombreux événements, fortement médiatisés, ont suscité des interrogations sur les pratiques policières lors des résistances et des mobilisations politiques autochtones. De plus en plus d'observateurs, d'experts et de leaders autochtones appellent à un changement de pratiques et réclament que les policiers soient formés et sensibilisés aux enjeux culturels et historiques pour mieux comprendre les fondements des mobilisations des Autochtones. Ils recommandent que les services policiers utilisent des méthodes pacifiques de résolution de conflits en contexte de crise politique et sollicitent l'appui du gouvernement pour faciliter le règlement de ces différends, afin de prévenir les confrontations et le recours à la répression.

Introduction

Les Premières Nations et les Inuit du Québec et du Canada se sont mobilisés à plusieurs reprises au cours de l'histoire de la colonisation, passée et récente, en vue de protéger leurs droits sur des territoires qu'ils revendiquent. Ils l'ont fait notamment pour dénoncer les projets d'exploitation de ressources naturelles ou pour protéger leurs pratiques et modes de vie traditionnels, en particulier dans le domaine de la chasse et de la pêche. Ces mobilisations ont donné lieu à de vives confrontations avec les forces policières. À tel point que certains leaders autochtones n'hésitent pas à affirmer que les traces laissées par ces confrontations ont contribué à miner la confiance des Autochtones à l'égard de la police non-autochtone. Certaines de ces confrontations ont été si importantes qu'elles ont entraîné la mise en place de commissions et d'enquêtes publiques. Au Québec, l'une des plus célèbres est ce que l'on a appelé « la crise d'Oka », en 1990, laquelle a donné lieu à l'imposante Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

Des experts en sécurité publique ont commencé à se pencher sur l'analyse de l'intervention policière dans le contexte des résistances politiques autochtones et

à formuler des recommandations. Hedican (2012), Stanton (2012) et Rudin (2005) conviennent de la nécessité que les services de police reçoivent une formation spécifique et adoptent une approche d'intervention orientée vers la prévention et la résolution des conflits, tout en insistant sur l'importance que la police reste indépendante de la sphère politique.

Le contexte des résistances politiques

De nombreuses situations de contestation politique autochtones ont été médiatisées à travers les années au Québec et au Canada. Voici un résumé de certains de ces événements.

Listuguj (Restigouche) – Mi'gmaq (1981)

Prenant place dans un contexte de conflits majeurs entre la nation Mi'kmaq d'un côté et les organisations étatiques et les pêcheurs sportifs de l'autre pour ce qu'on appellera plus tard la « guerre du saumon », une intervention policière d'envergure est effectuée à Listuguj (Restigouche) en Gaspésie en 1981. Environ 500 policiers de la Sûreté du Québec (SQ) et agents de conservation de la faune interviennent de force dans la communauté. Ils procèdent au retrait et à la saisie des filets de pêche

et effectuent douze arrestations, dont celle de deux mineurs. Les témoignages de l'époque rapportent des comportements abusifs et racistes de la part des policiers (Obomsawin, 1984; McKenzie et Vincent, 2010). Pierre Lepage raconte les profonds bouleversements qu'a provoqués cette intervention chez les enfants qui en ont été témoins et les familles dévastées par l'état de siège sous lequel était alors placée leur communauté (McKenzie et Vincent, 2010). Cette crise résultera en la signature d'ententes avec la communauté pour la gestion des stocks de saumons.

Barriere Lake – Anishnabek (1988 et suivantes)

Pendant de nombreuses années, les accords conclus avec divers paliers de gouvernement concernant le territoire anishnabe n'ont jamais été appliqués. Cela a eu des effets négatifs sur l'environnement, mais aussi sur les conditions de vie de cette nation. Peu à peu, des mesures de protestation (blocage routier, par exemple) s'organisent pacifiquement dans la communauté de Barriere Lake, au Québec. Plutôt que de prendre des mesures concrètes pour honorer ces ententes, la SQ est mobilisée : « Lorsque nous essayons avec nos modestes moyens de protéger nos ressources d'une exploitation injuste, vous vous assurez que la Sûreté du Québec soit présente pour nous intimider, ce qui se traduit par des comparutions en justice et souvent par des peines d'emprisonnement. » (Leroux et Thusky, 2014).

Crise d'Oka – Mohawks (1990)

En 1990, un autre mouvement de résistance s'organise en réaction au projet d'expansion d'un terrain de golf à Oka au Québec et d'un quartier résidentiel près d'un lieu de sépulture mohawk. Des opérations de plus en plus musclées de la part des autorités se sont succédées en réponse aux barricades érigées par les Mohawks, aux méfaits sur des biens publics et aux blocages routiers. Plus de 4000 soldats des forces armées canadiennes et des centaines de policiers sont mobilisés. Des coups de feu sont échangés malgré la présence de femmes et d'enfants sur les lieux et mènent au décès d'un agent de la SQ. Ces affrontements largement médiatisés à l'époque

incitent d'autres groupes autochtones du pays à s'organiser. Toutefois, toutes les formes de résistance sont étouffées par des interventions policières. De nombreuses arrestations sont effectuées lors du retrait des Mohawks, mais un jury annule ultérieurement les accusations portées contre eux (Hill, 2013). Les terres au cœur du litige sont finalement rachetées par le gouvernement fédéral pour mettre fin au projet de construction. Toutefois, plus de 25 ans après les événements, cette revendication territoriale ne fait toujours pas l'objet d'une entente officielle. Les tensions persistent entre les résidents non-autochtones et la population mohawk de la région.

Ipperwash – Ojibwés (1995)

L'occupation d'Ipperwash, en Ontario, dénonce l'engagement, bafoué par le gouvernement, de rendre au peuple Ojibwé une parcelle de territoire qui aurait dû leur être remise après la Deuxième Guerre mondiale. En 1994, les membres de la communauté ojibwée s'installent dans la base militaire dans le but de récupérer leurs terres, jusqu'alors occupées par des militaires. La protestation prend une tournure tragique lorsque les forces policières, croyant à tort que les occupants étaient lourdement armés, font appel aux équipes tactiques et antiémeute. Dudley George, un militant autochtone, est alors tué par balle par un sergent, qui s'est vu condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis de deux ans moins un jour et à des travaux communautaires. La Commission Ipperwash (Linden, 2007) constate que de nombreuses arrestations non fondées ont été effectuées dans le cadre de cette occupation. En 2016, on procède au règlement officiel de ce conflit et le gouvernement concède le territoire revendiqué en plus d'accorder un dédommagement monétaire aux Ojibwés.

Lac Gustafsen – Secwepemc (1995)

Depuis plusieurs années, le peuple Secwepemc organisait des cérémonies de *Sun Dance* sur un site sacré situé près du lac Gustafsen en Colombie-Britannique, avec l'approbation du propriétaire des terres. Le différend débute lorsque le propriétaire émet un avis d'éviction après avoir constaté qu'à

l'entente de leur entente tacite, une structure permanente (clôture) avait été installée par les membres de la communauté autochtone. Celle-ci estime alors être dans ses droits puisqu'elle considère ce territoire comme étant non-cédé. Des conflits armés avec les résidents non autochtones commencent alors, provoquant l'intervention de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). L'opération policière de Gustafsen Lake sera la plus coûteuse au Canada; elle mobilise 400 policiers, de l'équipement et des troupes paramilitaires, des hélicoptères, etc. L'occupation se solde par 15 condamnations et un rejet de la requête des manifestants par le tribunal (Shrubsole, 2011).

Burnt Church – Mi'gmaq (2000)

Les événements de Burnt Church au Nouveau-Brunswick suivent un tracé similaire aux événements de Restigouche (1981). Le *Department of fisheries and oceans* (DFO), considérant que les activités de pêche au homard des Mi'gmaq sont illégales, saisit leurs équipements de pêche. Une opération policière mène à plusieurs arrestations. Tel que le décrit Rudin (2005) : « Encore une fois, les services de police ont été appelés en grand nombre, et les collectivités autochtones et non autochtones de la région en furent très perturbées. Une entente a finalement été conclue entre Burnt Church et le gouvernement fédéral. Le fait qu'une entente ait été signée donne clairement raison aux Micmacs — autorisés par le droit ancestral de pêcher le homard. Dans le différend survenu avant le règlement de cette affaire, la police fut initialement appelée à appuyer la position unilatérale (et en fin de compte incorrecte) du MPO [ministère Pêches et Océans] selon laquelle de tels droits n'existaient pas » (Rudin 2005, p. 31, notre traduction).

Caledonia – Réserve des Six Nations (2006)

En 2006, un groupe autochtone de la réserve des Six Nations en Ontario revendique ses droits sur les terres où se construit un nouveau développement résidentiel. Le chantier de construction, occupé pendant une longue période, est le théâtre de

débordements violents (voies de fait, lancer de projectiles) de la part des Autochtones, mais aussi des résidents allochtones. À ce jour, des compensations monétaires ont été versées aux résidents et aux commerces avoisinants pour le manque de contrôle assuré par le corps de police provincial de l'Ontario et les dommages subis lors des affrontements. Les revendications territoriales du groupe autochtone, quant à elles, n'ont toujours pas été entendues par les tribunaux.

Idle no more – Pancanadien (2012-2013)

En réaction au projet de loi C-45 du gouvernement canadien dirigé par Stephen Harper en 2012¹, le mouvement de contestation Idle No More se met en place à travers les réseaux sociaux dans tout le Canada. Pacifique et centré sur la promotion de la culture des Premières Nations et de la relation d'interdépendance des peuples autochtones au territoire, le mouvement est largement médiatisé et semble rallier l'opinion publique aux luttes autochtones, jusqu'alors méconnues et peu populaires auprès des Canadiens. Idle no more est un mouvement fondé et porté par les femmes autochtones, cherchant à dénoncer les politiques patriarcales et coloniales en matière d'environnement et de politique de Traités (John, 2015).

Gitdim't'en – Wet'suwet'en (2019)

La Première Nation Wet'suwet'en de Colombie-Britannique bloque pacifiquement l'accès à sa communauté d'un projet de gazoduc. Le 7 janvier 2019, la GRC arrête 14 personnes issues de cette nation. L'événement est très médiatisé.

Les forces de l'ordre face aux actes de résistance des Autochtones

L'analyse de ces exemples célèbres permet de constater que le maintien de l'ordre lors de ces diverses protestations a été assuré sans prendre en compte leurs contextes respectifs. Des éléments historiques les distinguent pourtant des autres

¹ Le projet de loi C-45 souhaitait notamment diminuer le nombre de lacs et rivières protégés.

manifestations citoyennes (Linden, 2007; Hedican, 2012). Ces manifestations sont le produit du non-respect persistant des droits ancestraux des peuples autochtones et de la lenteur des tribunaux à régler les questions territoriales. L'État n'ouvre pas le dialogue avec les communautés qui sentent leurs droits lésés et « ne disposent d'aucun moyen politique ou juridique d'obtenir réparation » (Linden, 2007, p. 95).

Burstein (2008), Hedican (2012) et Rudin (2005) observent une particularité dans l'utilisation de l'institution policière par le gouvernement lors de manifestations autochtones. Comparativement à d'autres manifestations, où les policiers ont pour rôle de contenir les excès et de maintenir l'ordre public tout en permettant l'expression politique des participants, « [dans ces cas, la police est utilisée pour intervenir du côté du gouvernement pour écraser ou démanteler la manifestation, en présupposant que les droits revendiqués sont erronés, avant que le tribunal ne se soit prononcé sur la validité inhérente des revendications] (Rudin, 2005, p. 30, notre traduction). De plus, la judiciarisation des manifestants autochtones est fréquente (Beucage et Scott, 2017). Les femmes en résistance (Femmes en résistance face à l'extractivisme, 2018) qualifient le système judiciaire d'« *outil puissant utilisé par les entreprises et les gouvernements contre les protecteurs.rices de la terre* » (p. 24). Cette tension se structure aussi autour de l'emploi de la force jugé trop rapide lors de ces opérations policières (Hedican, 2012).

La position délicate des autorités policières en tant qu'intermédiaire et outil de répression

Aucun protocole ne semble établi lors de ces opérations policières (Hedican, 2012). Les policiers se retrouvent à jouer un rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les peuples autochtones. Certains corps policiers provinciaux, tel que l'*Ontario Provincial Police*, témoignent d'un inconfort à être utilisés comme outil de répression pour des litiges d'ordre civil (OPPA, 2006 cité dans Hedican, 2012). Les autorités policières doivent répondre aux directives d'expulsion mais ne sont pas formées pour négocier sur ces enjeux. Le fait que les deux groupes

soient armés amplifie également les possibilités d'escalade de la violence.

Des organisations autochtones, quant à elles, dénoncent le *statu quo* gouvernemental. Elles déplorent la position paradoxale des gouvernements qui endossent un discours de réconciliation tout en bafouant les droits des Autochtones par des actions répressives (Femmes en résistance face à l'extractivisme, 2018; Beucage et Scott, 2017).

Les interventions policières en contexte de résistance politique autochtone

Les témoignages entendus devant la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (CERP) viennent confirmer la pertinence des recommandations proposées par les différentes commissions d'enquête concernées. Par exemple, la Commission sur les événements d'Ipperwash (Linden, 2007) recommande que les services policiers adoptent un rôle neutre lors d'actes de résistance autochtone : « Il ne faut pas que les gouvernements se dérovent de leurs obligations constitutionnelles envers les Premières nations et les peuples autochtones sous prétexte qu'ils doivent se tenir à l'écart des « questions opérationnelles » de la police. » (p. 103).

Aussi, on estime important de former et de sensibiliser les agents aux enjeux culturels et historiques en prenant soin de les informer sur les fondements de ces occupations. À ce titre, Hedican (2012) propose le recours systématique à un négociateur spécialisé ou à un agent de liaison d'origine autochtone afin de favoriser la médiation entre les deux parties. De plus, la présence de policiers et de représentants autochtones et non autochtones devrait être privilégiée. Le Commissaire Linden (2007) salue l'initiative de l'Ontario qui a adopté un cadre d'intervention pour préparer les policiers à intervenir adéquatement lors des mobilisations politiques autochtones, le *Framework for police preparedness for aboriginal critical incidents* (Ontario Provincial Police, 2003).

En conclusion, les observateurs des questions relatives au maintien de l'ordre en contexte autochtone estiment que les services policiers auraient avantage à utiliser des méthodes pacifiques

de résolution de conflits en contexte de crise politique et à solliciter l'appui du gouvernement pour prévenir et faciliter le règlement de ces différends. Des moyens alternatifs aux procédures judiciaires devraient, selon eux, être déployés pour le traitement des revendications (Linden, 2007) et l'implication des corps de police autochtones dans le règlement des conflits et les négociations devrait être privilégiée (Hedican, 2012 et Linden, 2007).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- CERP : www.cerp.gouv.qc.ca
- Sécurité publique du Canada : www.securitepublique.gc.ca

RÉFÉRENCES

- Beaucage, P. et Scott, C. (2017). Lutttes autochtones pour le territoire : Amérique latine et Québec, Université du Québec à Montréal, 12-13 octobre 2017. *Recherches amérindiennes au Québec*, 47(2-3), 190-195.
- Burstein, P. (2008). Sentencing acts of civil disobedience: Separating villains and heroes. Dans M. E. Beare (dir.), *Honouring social justice* (p. 350-378). Toronto, Ontario : University of Toronto Press.
- Femmes autochtones du Québec et Université McGill. (2018). *Analyse des enjeux soulevés lors de la rencontre internationale « Femmes en résistance face à l'extractivisme »*. Montréal, Québec : Femmes autochtones du Québec et Université McGill.
- Hedican, E. J. (2012). Policing Aboriginal Protests and Confrontations: Some Policy Recommendations. *The International Indigenous Policy Journal*, 3(2).
- Hill, G. (2013). 500 ans de résistance autochtone. *Média Recherche Action*.
- John, S. (2015). Idle No More - Indigenous Activism and Feminism. *Theory in Action*, 8(4), 38-54.
- Linden, S. B. (2007). Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash. Repéré à <https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/fr/report/index.html>
- Leroux, R. et Thusky, M. (2014). Un peuple sans territoire n'est pas un peuple. À *bâbord ! Revue sociale et politique*, 54.
- McKenzie, G. et Vincent, S. (2010). La « guerre du saumon » des années 1970-1980 : Entrevue avec Pierre Lepage. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(1-2), 103-111.
- Obomsawin, A. (Réalisatrice). (1984). *Les événements de Restigouche* [Film documentaire]. Canada : ONF.
- Ontario Provincial Police. (2008). *A Framework for police preparedness for aboriginal critical incident*. Ontario : Ontario Provincial Police.
- Rudin, J. (2005). Aboriginal Peoples and the Criminal justice system, Ipperwash Inquiry. Ontario.
- Stanton, K. (2012). Looking Forward, Looking Back: The Canadian Truth and Reconciliation Commission and the Mackenzie Valley Pipeline Inquiry. *Canadian Journal of Law and Society*, 27(1), 81-99.
- Shrubsole, N. (2011). The Sun Dance and the Gustafsen Lake Standoff : Healing Through Resistance and the Danger of Dismissing Religion. *International Indigenous Policy Journal*, 2(4).